

SAINT LOUP, TREIZIÈME ÉVÊQUE DE SOISSONS

(540)

Fêté le 22 octobre

Saint Loup était fils de saint Prince ou Principe, lequel avait été marié avant d'être élevé à l'épiscopat. Selon quelques auteurs, Loup n'était que son neveu. Après la mort de saint Prince, l'archevêque de Reims, saint Remi, l'ordonna évêque de Soissons, avec d'autant plus de confiance qu'il l'avait eu longtemps sous ses yeux dans l'école de cléricature de Reims. Il y avait été témoin de son aptitude aux sciences sacrées et de son avancement dans la piété. Loup marcha sur les traces de son père et de son oncle et s'appliqua à gouverner son Église avec une grande prudence. Les pauvres n'eurent qu'à se louer de sa charité, étant par lui secourus dans tous leurs besoins.

Clovis, par le conseil de saint Remi, de Reims, et de saint Melaine, de Rennes, ayant, en 511, convoqué à Orléans un concile qui fut le premier tenu dans cette ville, saint Loup s'y trouva avec cinq métropolitains et vingt-cinq évêques. On y fit trente et un canons fort importants, concernant le droit d'asile, dernier refuge du faible contre le fort et de l'innocence contre le crime; le pouvoir des évêques; la soumission des abbés à l'ordinaire; l'administration des biens ecclésiastiques. Le vingt-cinquième canon déclare que personne, à moins d'une infirmité grave, ne pourra célébrer à la campagne les fêtes de Pâques, de Noël et de la Pentecôte. Le trente et unième veut que l'évêque assiste, le dimanche, à l'office de l'église la plus proche du lieu où il se trouvera, s'il n'en est empêché par quelque infirmité.

De retour dans son diocèse, saint Loup s'appliqua à faire observer les règlements du concile d'Orléans qui regardaient le peuple et les clercs. A Bazoches, village à six lieues et demie de Soissons, et sur le bord de la Vesle, saint Loup rebâtit et agrandit la basilique élevée sur le tombeau de saint Rufin et de saint Valère; puis, autour de cette nouvelle église, il réunit soixante-douze clercs sous sa direction, en mémoire des soixante-douze disciples du Seigneur, pour y célébrer avec pompe l'office divin. Ce chapitre exista plus de quatre siècles encore après la mort du saint prélat.

Après la mort de saint Remi, son neveu, Loup, évêque de Soissons, s'occupa avec le prêtre Agricole d'exécuter les dernières volontés du saint archevêque, et de mettre l'église de Soissons en possession de la rente de dix sous d'or ainsi que de la terre de la Sablonnière-sur-Morin (Seine-et-Marne), près de Coulommiers, à elle léguées dans le testament de saint Remi.

Saint Loup, parvenu à une extrême vieillesse, après avoir occupé le siège de Soissons une quarantaine d'années, mourut plein de mérites vers l'an 540. II fut inhumé à côté de saint Prince, dans la chapelle de sainte Thècle. Au 9^e siècle, ses précieux restes ont été transportés à la cathédrale où ils ont été longtemps vénérés. Au 16^e siècle, les Calvinistes les ont livrés aux flammes.

La fête de saint Loup se célébrait autrefois à Soissons le 19 octobre. Depuis le retour à la liturgie romaine, elle est marquée au calendrier le 22 de ce mois.

Notice due à M. Henri Congnet, chanoine de Soissons. – Cf. Flodoard; *Gallia Christiana*; l'abbé Pécheur, *Annales*; le P. Richard. *Actes de la province de Reims*.

Dans : Les Petits Bollandistes : *Vies des saints*, tome 12